

## **Activité et Stratégie**

DKV Belgium, membre du groupe ERGO, se concentre sur l'assurance santé en Belgique et occupe une position de leader sur le marché belge de l'assurance soins de santé, avec une approche multicanale en matière de vente. Depuis 1964, DKV Belgium offre des produits d'assurance maladie et des services innovants et de qualité à ses clients (particuliers, indépendants, PME et grandes entreprises). Cela constitue la base de sa mission, fortement soutenue par son personnel, ses actionnaires et ses partenaires de distribution.

DKV Belgium poursuit sa stratégie de réduction des risques, comme en témoigne sa stratégie produit. La mise en œuvre et le suivi des mesures de gestion entraîne des effets positifs sur la rentabilité de l'entreprise et sa solvabilité, renforçant ainsi sa volonté de poursuivre l'application des différentes mesures de réduction des risques.

En tant que leader sur le marché de l'assurance santé, DKV Belgium joue un rôle de premier plan dans les débats sociétaux relatifs aux soins de santé comme la sensibilisation, la prévention et l'efficacité du système de soins de santé. DKV renforce son positionnement de "partenaire santé", au cœur du parcours de santé de ses clients, au-delà du rôle de "payeur des frais de santé" qui n'intervient qu'a posteriori. La DKV étudiera toute autre possibilité pour créer de la valeur pour ses clients tout au long de leur parcours de santé.

DKV Belgium collabore avec des courtiers, un petit groupe d'agents liés et des assureurs (pour compléter leur offre d'assurance santé). En outre, DKV Belgium développe ses activités directes en mettant l'accent sur le renforcement de sa présence en ligne à travers des projets de numérisation.

Le résultat des investissements s'est élevé à 48,97 millions d'euros en 2024. L'évolution du résultat des investissements par rapport à 2023 a été influencé par des rendements de réinvestissements plus élevés et des flux de trésorerie positifs.

## **Système de gouvernance**

Les principaux organes de gouvernance du Système de Gouvernance comprennent : le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et des Risques, le Comité de Nomination et de Rémunération ainsi que le Comité de Direction. Ces organes de gouvernance disposent de chartes décrivant leurs rôles et responsabilités respectifs.

Le système de gestion des risques de l'entreprise repose sur une stratégie de risque visant à identifier, évaluer, piloter, surveiller et signaler les risques. Il se base sur un modèle à trois lignes de défense, dans lequel la première ligne correspond à ceux qui prennent les risques et qui en sont responsables. La deuxième ligne est constituée des trois fonctions de contrôle indépendantes (la Fonction de Gestion des Risques, la Fonction de Compliance et la Fonction Actuarielle), qui agissent en tant que contrôleurs des risques. La troisième ligne (Audit interne) est l'examineur indépendant de la première et deuxième ligne.

L'évaluation par le Comité de Direction de la structure de gouvernance d'entreprise de DKV Belgium a révélé un résultat global qualifié de bon tant en termes de conception que de performances. Cela indique que la direction se sent globalement à l'aise avec la manière dont la structure de gouvernance d'entreprise est mise en place (toutes les conceptions sont jugées bonnes) et fonctionne (performance). Des améliorations par rapport à l'évaluation précédente ont été constatées du côté de la conception. Toutefois, certains points d'attention et l'intégration de ces aspects dans les processus sont signalés au niveau de la performance.

## Profil de risque

Le profil de risque de la compagnie fournit un aperçu de tous les risques auxquels la compagnie est exposée par le biais de ses produits et opérations. Les risques principaux incluent :

- *Le risque de souscription* : les variations dans l'évolution prévue des sinistres pourraient affecter directement et sensiblement DKV Belgium. Le résultat de l'entreprise dépend fortement de la mesure dans laquelle l'évolution réelle des sinistres est conforme aux hypothèses établies dans les processus de tarification et de provisionnement. L'inflation médicale sur le marché sera capturée par l'indice médical, mais avec un certain délai (et potentiellement pas dans son intégralité). À cet égard, les autres acteurs du marché sont également sensibles à ce risque.
- *Le risque de taux d'intérêt* : depuis 2011 les taux d'intérêt ont considérablement baissé, suivis d'une forte hausse en 2022, et d'une volatilité accrue à un niveau plus élevé depuis lors. La capacité de réaction aux variations des taux d'intérêt a été limitée par la loi belge Verwilghen II, qui définit clairement les règles relatives aux éventuels ajustements de primes pour les contrats d'assurance santé individuels. Les variations des taux d'intérêt ont un impact à la fois sur l'actif (actifs à revenu fixe) et sur le passif. Pour les contrats individuels, DKV Belgium assure les clients à vie. Par conséquent, les engagements sont également à long terme. Le risque réel pour DKV Belgium est donc celui d'une baisse de la courbe des taux, ce qui entraînerait un risque de réinvestissement pour ses obligations.
- *Le cyber-risque*: l'accent étant mis sur le mode de travail numérique et la numérisation de l'entreprise, la performance opérationnelle et la résilience des activités informatiques revêtent une grande importance pour l'entreprise. Les principaux points d'attention concernent l'augmentation des cybermenaces, la maturité croissante de la cybersécurité et l'amélioration continue des processus de sécurité informatique de DKV Belgium.
- *Le risque juridique et de conformité* : il s'agit du risque de non-conformité aux exigences légales et réglementaires applicables, aux normes du secteur et son impact potentiel sur les activités, la réputation et la situation financière de l'entreprise. DKV a mis en place les processus et contrôles nécessaires pour s'assurer que tout changement pertinent dans le cadre réglementaire est intégré dans son activité et son interaction avec les clients. En 2024, la mise en œuvre de la loi sur la résilience numérique opérationnelle du secteur financier (Digital Operational & Resilience Act - DORA) a été un point d'attention clé.
- *Le risque stratégique* : le risque stratégique est défini comme le risque de prise de mauvaises décisions commerciales, de mauvaise mise en œuvre de ces décisions ou d'incapacité à s'adapter aux changements de l'environnement opérationnel. Des mesures ont été prises en accord avec la Banque Nationale de Belgique pour améliorer la qualité du modèle Solvabilité II. D'autres points d'attention principaux concernaient la numérisation et la flexibilité pour réagir aux changements du marché et de la réglementation, ainsi que les changements en cours dans le cadre du financement hospitalier et la révision de la nomenclature de l'INAMI.
- *Le risque de durabilité* : dans le cadre de la stratégie actualisée à l'échelle du groupe, Munich Re et le groupe ERGO ont exprimé leurs ambitions en matière de durabilité à travers un projet à l'échelle du groupe. DKV Belgium travaille sur des initiatives en ce sens en Belgique, alignées avec l'approche globale du groupe. Ces initiatives couvrent la durabilité en termes d'impact sur le portefeuille de produits, sur les investissements réalisés et sur le fonctionnement de l'entreprise.

Tous les risques font l'objet d'un suivi régulier et le capital de risque calculé est intégré dans le ratio de solvabilité de la compagnie. Plusieurs techniques d'atténuation des risques sont utilisées au sein de la compagnie. Afin de garantir une prise de décision efficace et éclairée, les risques sont communiqués à la direction générale sur base régulière et de manière transparente.

## **Valorisation aux fins de solvabilité**

Le bilan Solvabilité II de la société comprend des actifs, des provisions techniques et d'autres passifs. Les provisions techniques sont les réserves de sinistres et de primes, augmentées de la marge de risque. Les actifs, provisions techniques et autres passifs sont valorisés à la 'fair value' selon les exigences Solvabilité II, par conséquent la position financière de la compagnie est sensible aux fluctuations de valeur. En raison d'une différence dans les méthodologies d'évaluation, il existe des différences entre les comptes Solvabilité II et les comptes BEGAAP.

Depuis 2019, DKV Belgium applique l'ajustement de volatilité dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques.

## **Gestion de capital**

Le capital de risque de DKV Belgium est calculé au moyen de la formule standard de Solvabilité II, qui est jugée adéquate pour le profil de risque de DKV Belgium. Au travers de l'exercice ORSA, un montant de capital supplémentaire est ajouté pour couvrir le risque de marge lié aux obligations d'État des pays appartenant à la zone euro.

Selon les hypothèses et la méthodologie du modèle actuel, la position de solvabilité de DKV Belgium à la fin de l'année 2024, estimée à 350% (18% de moins en excluant l'ajustement de la volatilité), montre une capitalisation assez suffisante. Concernant les exigences minimales de fonds propres, un résultat de 1.399% est observé, indiquant une position de capitalisation confortable par rapport aux exigences minimales.

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'exercice ORSA en 2024 permettent de conclure que DKV est suffisamment capitalisée pour couvrir les risques découlant des activités commerciales actuelles et prévues. En outre, les résultats montrent une position de solvabilité croissante au fil du temps, entraînée par une croissance (en pourcentage) des fonds propres supérieure plus rapide que celle du capital de risque total.

## **Contexte macroéconomique en 2024**

Les résultats des calculs de Solvabilité II de DKV ont été significativement influencés par les évolutions macroéconomiques au cours des dernières années (volatilité des taux d'intérêt, taux d'inflation, etc.). L'augmentation des taux d'intérêt sur les marchés en 2022 et 2023 a eu un impact sur la valeur de marché des actifs à revenu fixe de DKV. Les taux d'intérêt sont restés plus stables en 2024, bien que l'inflation demeure supérieure à l'objectif de 2 % fixé par la BCE. L'évolution de la valeur de marché des actifs par rapport à celle des passifs est suivie de près par l'entreprise et fait l'objet de rapports et de discussions fréquentes avec les régulateurs.

En 2024, DKV a mis à jour son plan de gestion du capital afin de valider l'appétence au risque définie par l'entreprise. Dans le plan de gestion du capital 2024, les tests de résistance effectués sur la base du modèle de fin d'année 2024 indiquent que la position Solvabilité II de la DKV est très stable face aux évolutions des variables macroéconomiques et non économiques. Le succès des tests de résistance confirme la robustesse du modèle et sa stabilité face à d'éventuels chocs importants.

Les perspectives économiques et géopolitiques pour 2025 étant très incertaines, l'entreprise continuera à surveiller la situation économique ainsi que l'impact sur sa solvabilité.